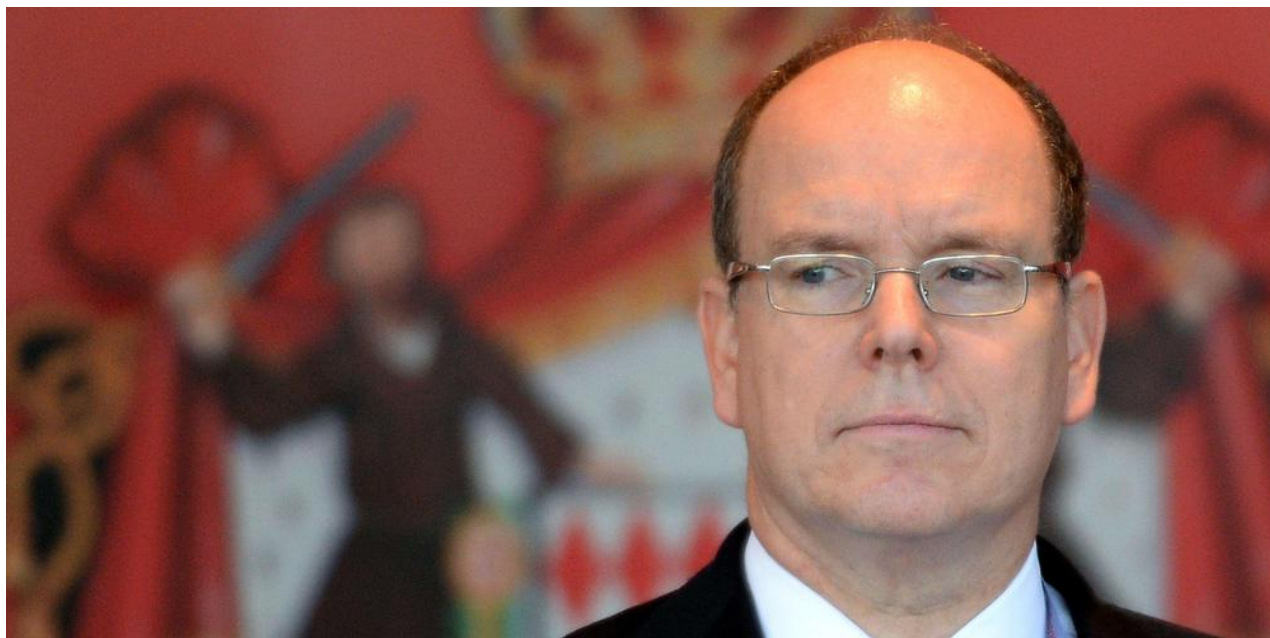


Monaco : enquête ouverte après la mise en cause sur internet de proches du Prince Albert

 [sudouest.fr/justice/monaco-enquete-ouverte-apres-la-mise-en-cause-sur-internet-de-proches-du-prince-albert-6746283.php](https://www.sudouest.fr/justice/monaco-enquete-ouverte-apres-la-mise-en-cause-sur-internet-de-proches-du-prince-albert-6746283.php)



Par SudOuest.fr avec AFP
Publié le 28/10/2021 à 19h57

S'abonner



Des sites internet basés à l'étranger ont accusé plusieurs personnalités monégasques de manipuler les institutions dans leurs propres intérêts

Une enquête préliminaire a été ouverte à Monaco et confiée à la police de la Principauté après le dépôt d'une plainte pénale face à la mise en cause sur internet de plusieurs proches du Prince Albert, a-t-on appris jeudi auprès du parquet monégasque.

Depuis une dizaine de jours, des sites internet basés à l'étranger, dont un site baptisé « Les Dossiers du Rocher », dénoncent des pratiques de « personnalités monégasques, hommes politiques et hommes d'affaires influents », avec pour but final de « manipuler et influencer les institutions de Monaco dans leurs propres intérêts », a expliqué jeudi le quotidien Monaco Matin (groupe Nice-Matin).

Sont ainsi mis en cause Didier Linotte, président du Tribunal suprême de la Principauté, Laurent Anselmi, conseiller du gouvernement-ministre des Relations extérieures, ainsi que deux proches du prince Albert II, son avocat Thierry Lacoste et Claude Palmero, l'administrateur de ses biens.

Les différents sites, qui prennent la forme de faux médias, sont hébergés en Islande et aux États-Unis selon une source proche du dossier. Via leurs publications, ils remettent en cause « la probité et la loyauté » des quatre hommes, les accusations étant ensuite relayées sur les réseaux sociaux par des comptes créés pour cette opération.

L'enquête a été ouverte après le dépôt d'une plainte pénale à Monaco par Me Marie-Alix Canu-Bernard, avocate des quatre personnes visées, notamment pour « violation de correspondance » et « violation du secret professionnel ». L'avocate a déposé « des compléments de plainte en raison de nouvelles diffusions », a-t-elle précisé.

« Accusations mensongères »

Par ailleurs, des plaintes au civil ont été déposées mercredi à Paris, notamment pour « diffamation », « accusations mensongères » et « accusations calomnieuses », a-t-on appris auprès de Me Luc Brossollet, qui défend M. Lacoste, tandis que son associé Olivier d'Antin défend M. Linotte. Concernant M. Lacoste, « une autre plainte sera déposée demain (vendredi) pour violation de la correspondance et hacking », a précisé Me Brossollet.

Le Palais princier, contacté, n'a pas donné de réaction officielle, renvoyant vers l'entretien accordé par le Prince Albert à Monaco-Matin, dans lequel il a condamné une « campagne diffamatoire et anonyme de rumeurs qui cible plusieurs serviteurs de la Principauté ».

Selon une source proche du dossier, cette campagne vise à « déstabiliser la Principauté et faire main basse sur le Rocher » et à « empêcher une série de nominations et un remaniement gouvernemental » envisagé fin novembre, juste après la Fête nationale le 19 novembre.

À cette occasion, selon la même source, le Prince Albert souhaiterait « se séparer de vieux routiers de la politique locale pour renouveler en profondeur l'équipe gouvernementale et faire émerger de nouveaux talents ».

[Sur le même sujet](#)

La princesse Charlene de Monaco a subi vendredi en Afrique du Sud une intervention sous anesthésie générale liée à une infection des oreilles, du nez et de la gorge qu'elle avait contractée en mai

[Sur le même sujet](#)

Le président de l'AS Monaco Dmitri Rybolovlev a annoncé vendredi qu'il allait contester le classement par la justice genevoise de la procédure concernant le marchand d'art suisse Yves Bouvier, qu'il accuse d'escroquerie

